

paiement	
Chartre	
transport	
certificat	



Fiche d'adhésion Course groupe avenirS

Saison 2017-2018

L'adhérent

MERCI D'ECRIRE EN LETTRES CAPITALES – SVP

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville : _____

Téléphone: _____ Portable : _____

Email : _____ @ _____

Pour l'adhérent mineur :

Nom et prénom du responsable légal : _____

Adresse si différente : _____

Téléphone du père : _____ téléphone de la mère _____

Assurance

Garantie de Base Individuelle(Macif)

Oui, je désire bénéficier de la garantie de Base –Individuelle- comprise dans le prix de ma cotisation*

Garantie Complémentaire Individuelle

Oui, je souhaite souscrire une Garantie Complémentaire (Macif)*

Non, je ne souhaite pas souscrire de Garantie Complémentaire*

*Mettre une croix dans la (les) case(s) choisie(s)

Créneaux :

Lundi	Mercredi	Samedi
18h00 → 19h00	18h00 → 19h00	13h30→14h30

Cotisation annuelle pour 2/3 séances : **240€**

Nouvelle Inscription : **10 €**

Mettre une croix dans la case choisie

Pour info : dans le montant de la cotisation sont compris tous les déplacements hors gironde sauf les meetings.

Le règlement total : €

Nombre de chèques et leur somme : 1 :€ ; 2 :€ ; 3 :€
4 : € *date maxi janvier 2018.*

Autre moyen de paiement (à préciser) : _____

Réduction accordée (à préciser) : _____

A partir de la 3ème inscription pour un même foyer: réduction de 20 €

Justificatif de règlement oui non *Mettre une croix dans la case choisie

Rappel important du règlement intérieur

Article 10 – Compétitions

Selon leur catégorie et leur niveau, les nageurs seront convoqués par leur entraîneur pour participer à des compétitions amicales et/ou officielles.

Tout nageur devra participer à deux compétitions, minimum, par saison.

Les nageurs ayant réalisés les temps qualificatifs imposés seront systématiquement convoqués aux compétitions officielles départementales, régionales, nationales et autres.

Les parents ou les nageurs devront répondre, dans les plus brefs délais, par la positive ou la négative, à toute convocation qui leur aura été adressée.

En cas de problème médical imprévisible, le nageur devra signaler son forfait à l'entraîneur dans les plus brefs délais et lui fournir un certificat médical, avant le début de la compétition, afin d'éviter les pénalités financières au Club.

Tout nageur absent à une compétition sans justification et sans avertissement, devra participer à l'amende demandée par l'Organisateur de la compétition.

Lors des compétitions, les nageurs devront porter la tenue du club (maillots, bonnets, tee-shirt ...).

Frais de déplacements demandés pour les Meetings hors départements pour l'adhérent sont à la charge des familles : 1 nuit + 2 repas +petit déj= 30 € // 2 nuits + 4 repas+2 petits déj : 55 € // 3 nuits + 6 repas+3 petits déj : 80 €. Par journée supplémentaire rajouter 25 euros.

Droit à l'image et autorisation parentale

Tout adhérent autorise **l'ASCPA Natation** à utiliser, les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation aux entraînements, compétitions et autres manifestations sur lesquelles il pourrait apparaître, ainsi que sur tout support y compris les documents promotionnels ou publicitaire.

Tout responsable légal autorise **l'ASCPA Natation** à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence, et à transporter les nageurs en véhicule particuliers ou de location en cas de déplacement en compétitions ou activités annexes.

Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à mon adhésion et du règlement intérieur et, autorise **l'ASCPA Natation** à me licencier auprès de la fédération Française de Natation.

Date et signature :

Pour chaque dossier, il faut :

- Fiche d'inscription complétée.
- Fiche d'autorisation parentale et la charte du nageur à rendre signé.
- Certificat médical de moins de 3 mois.
- Règlement (jusqu'à 5 chèques à encaisser mensuellement (date maximum Janvier 2018).
- Cheque CE accepté jusqu'au 01 janvier 2018.
- Paiement en chèques vacances et coupons sport acceptés.
- A partir de la 3ème inscription pour un même foyer : réduction de 20 €.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE